

<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article781>



Informations aux Familles du ministère de l'Education Nationale 1er février 2021

- Le bureau du directeur -


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Date de mise en ligne : mardi 2 février 2021

Copyright © Ecole du Pain Perdu de Beaumont en Véron - Tous droits

réservés

Les élèves doivent-ils porter des masques ?

Les conditions de port du masque par les élèves sont les suivantes :

les élèves en école maternelle ne portent pas de masque ;

pour les élèves en école élémentaire, en collège et en lycée, **le port du masque « grand public » de catégorie 1** est obligatoire dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire.

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés. Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai est accordé jusqu'au 8 février 2021.

source Ministère de l'Education Nationale

? Comment reconnaître un masque de catégorie 1 ou 2

Ce qui différencie ces deux protections, **c'est le taux de filtration. Ceux de catégorie 1 filtrent à 90 % et sont aussi efficaces qu'un masque chirurgical. Ceux de catégorie 2, en revanche, ne filtrent qu'à 70 %. Ils sont donc moins protecteurs.**

Pour savoir à quelle catégorie appartient un masque, « il faut regarder de plus près l'emballage, qui mentionne le modèle et éventuellement le numéro de lot », indique l'AFNOR - l'Association française de normalisation qui coordonne l'élaboration des normes. Soit la catégorie est clairement inscrite à côté de l'inscription AFNOR, soit il est indiqué UNS1 (pour usage non sanitaire de catégorie 1) ou UNS2. Privilégiez donc les catégories 1, autrement dit UNS1.

Sans emballage, ça se corse ! Difficile de les distinguer. Formes et plis sont identiques sur les deux modèles qui sont élaborés chacun en trois épaisseurs. Seule différence repérée sur le site de l'AFNOR : la densité du tissu du milieu (non tissé 400g/m² pour la catégorie 1, non tissé 200g/m² pour la 2). Invisible à l'oeil nu... à moins de découdre son masque.

Et pour un masque artisanal ? Il est conseillé de contacter la couturière qui vous l'a vendu pour obtenir l'information. Si vous confectionnez votre masque de catégorie 1 vous-même, c'est possible... mais vous devrez veiller à respecter les normes recommandées par l'AFNOR pour ce type de masque.

source "Journal la voix du Nord "